

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h38, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, M. GUILLOTAL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :

M. ROGER Grégory, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.

M. RIALET Kevin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à Mme ROUAUD Louise.

Mme LUCAS Marie-Thérèse, ayant donné pouvoir à M. CHOTARD Alain.

ABSENTS (1) :

Mme GICQUEL Lauréline.

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2026.

Finances :

Délibération pour l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal.

Délibération de l'affectation des résultats du budget principal.

Délibération pour l'approbation du compte financier unique 2025 du budget assainissement.

Délibération de l'affectation des résultats du budget assainissement.

Délibération pour le versement de l'aide financière de 8000,00 € de la commune au CCAS pour l'année 2026.

Délibération pour le montant du loyer de la Maison Médicale.

Vie associative

Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Badminton Club du Pays de Guer pour l'année 2026.

Urbanisme - Travaux

Délibération pour la signature entre la commune et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour la convention de gestion et d'entretien d'ouvrages d'art de rétablissement de voies communales.

Délégations exercées par le maire

Dossier en cours

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Mme Céline MOHAER a été élue **secrétaire de séance**.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal 11 février 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026 est **approuvé** par les membres présents.

2) Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal 10 mars 2026

L'ordre du jour ci-dessus de la présente réunion a été **approuvé** à l'unanimité, (Résultat du vote : 0 abstention, 0 vote contre, 18 votes pour) des membres présents ou représentés.

1) Finances :

Délibération DEL20260310-08 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET

PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte financier unique (CFU) du budget principal de l'année 2025, à savoir les Informations générales et synthétiques, l'exécution budgétaire, les états financiers et éventuellement les états des annexes.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu la délibération DEL20231018-66 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Vu les travaux de la commission Finances ;

Vu la présentation et du débat des orientations budgétaire 2025 lors du conseil municipal du 19 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Augan ;

Vu le CFU 2025 de la commune d'Augan ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Guénaël LAUANY, le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu « Mme Louise ROUAUD » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 348 136,01 €	1 231 000,00€	3 579 136,01 €
	Recettes réalisées	857 366,02 €	1 231 275,24 €	2 088 641,26 €
	Restes à réaliser	979 244,29 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 670 000,00 €	1 231 000,00€	3 901 000,00€
	Dépenses réalisées	1 570 506,36€	1 011 399,82€	2 581 906,18€
	Restes à réaliser	859 586,38 €	0,00€	859 586,38 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-713 140,34€	219 875,42€	-493 264,92€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	321 863,99€	0,00€	321 863,99€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-391 276,35€	219 875,42€	-171 400,93€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-119 657,91€	0,00€	-119 657,91€

À l'issue de cette présentation Monsieur Guénaël LAUNAY, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
(Monsieur Guénaël LAUNAY, Maire, porte également le pouvoir de Mr Grégory ROGER.)

Madame Louise ROUAUD, adjointe au Maire, fait procéder au vote du CFU 2025.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Augan

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité, (Résultat du vote : 12 votes pour, 0 vote contre, 4 abstentions) des membres présents ou représentés :

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Augan

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération DEL202600310-09 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats du budget principal 2025 comme ci-dessous :

Vu la délibération n°DEL20260310-08 du 10/03/2026 approuvant le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2025 ;

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Budget clôture CA 2024	section investissement CA 2024 (-1068)	Résultat exercice 2025	Reste à réaliser 2025 Dépenses Recettes	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour affectation de résultat
Investissement	321 863,99 €	0,00 €	-391 276,35 €	Dépenses 859 586,38 € Recettes 979 244,29€	Recettes 119 657,91€	-271 618,44 €
Fonctionnement	212 421,93 €	212 421,93€	219 875,42 €			219 875,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est demandé au conseil municipal de :

De décider d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2025 : 219 875,42 €

Solde disponible affecté comme suite :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068): 219 875,42 €

Total affecté au C/1068 : 219 875,42 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, (Résultat du vote : 15 votes pour, 0 votes contre, 3 abstentions) des membres présents ou représentés :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2025 : 219 875,42 €

Solde disponible affecté comme suite :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068): 219 875,42 €

Total affecté au C/1068 : 219 875,42€

Délibération DEL202600310-10 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2026 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte financier unique (CFU) du budget assainissement de l'année 2025, à savoir les Informations générales et synthétiques, l'exécution budgétaire, les états financiers et éventuellement les états des annexes.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu la délibération DEL20231018-66 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Augan ;

Vu le CFU 2025 de la commune d'Augan ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Guénaël LAUNAY, le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu « Mme Louise ROUAUD » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	240 349,16 €	39 869,72€	280 218,88€
	Recettes réalisées	206 200,56€	38 014,49€	244 215,05€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	313 269,72€	39 869,72€	353 139,44€
	Dépenses réalisées	44 668,09€	14 109,21€	58 777,30€
	Restes à réaliser	247 000,00€	0,00€	247 000,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	161 532,47€	23 905,28€	185 437,75€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	72 920,56€	0,00€	72 920,56€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	234 453,03€	23 905,28€	258 358,31€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-247 000,00€	0,00€	-247 000,00€

À l'issue de cette présentation Monsieur Guénaël LAUNAY, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
(Monsieur Guénaël LAUNAY, Maire, porte également le pouvoir de Mr Grégory ROGER.)
Madame Louise ROUAUD, adjointe au Maire, fait procéder au vote du CFU 2025.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune d'Augan.
De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité, (Résultat du vote : 16 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune d'Augan.
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération DEL202600310-11 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	Budget clôture CA 2024	section investissement CA 2024 (-1068)	Résultat exercice 2025	Reste à réaliser 2025 Dépenses Recettes	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour affectation de résultat
Investissement	72 920,56 €		234 453,03 €	Dépenses 247 000 € Recettes 0,00 €	Dépenses 247 000 €	-12 546,97 €
Fonctionnement	42 606,56 €	42 606,56 €	23 905,28€			23 905,28€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est demandé au conseil municipal de :

De décider d'affecter le résultat comme suit :
Excédent global cumulé au 31/12/2025 : 23 905,28 €
Solde disponible affecté comme suite :
Affectation maintien en fonctionnement (c/002) : 11 358,31€
Affectation complémentaire en réserve (c/1068): 12 546,97 €
Total affecté au C/1068 et au c/002 : 23 905,28 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 18 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Décide d'affecter le résultat comme suit :
Excédent global cumulé au 31/12/2025 : 23 905,28 €
Solde disponible affecté comme suite :
Affectation maintien en fonctionnement (c/002) : 11 358,31€
Affectation complémentaire en réserve (c/1068): 12 546,97 €
Total affecté au C/1068 et au c/002 : 23 905,28 €

Délibération DEL202600310-12 – VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE DE 8000,00 € DE LA COMMUNE AU CCAS POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour verser l'aide financière pour l'année 2026 de la mairie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ce montant est justifié par les nombreuses actions sociales et solidaires diverses que le CCAS organise et gère tout le long de l'année en direction de la population auganaise. Par conséquent Monsieur le Maire propose de verser les 8000,00 € au CCAS.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la proposition d'aide financières de 8000,00 € pour le CCAS.

De prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal 2026.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 18 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la proposition d'aide financières de 8000,00 € pour le CCAS.

Prévoit les crédits nécessaires au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal 2026.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération DEL202600310-13 – MONTANT DU LOYER DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la création de la Maison Médicale située au n°6, rue de la Barrière et au vu de l'arrivée d'un médecin à compter du 1er avril 2026 de soumettre à l'assemblée le montant du loyer du contrat bail professionnel qui sera signé entre la locataire et la commune. Le montant proposé a été étudié et fixé lors d'échange avec la médecin. Aussi, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel à 250,00 € hors taxes et hors charges (avec une gratuité pour la première année).

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la proposition de fixer le loyer mensuel de la Maison Médicale (n°6, rue de la Barrière) à 250,00 € hors taxes et hors charges (avec une gratuité pour la première année).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité (Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions) des membres présents ou représentés :

Approuve la proposition de fixer le loyer mensuel de la Maison Médicale (n°6, rue de la Barrière) à 250,00 € hors taxes et hors charges (avec une gratuité pour la première année).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2) Vie associative

Délibération DEL202600310-14 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BADMINTON CLUB DU PAYS DE GUER POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Fabrice RUAUD, Adjoint au Maire, délégué à la vie associative informe que nous avons reçu le 11 février dernier le dossier de demande de subvention de l'association Badminton Club du Pays de Guer pour un montant de 300,00 €. Après étude du dossier complet, le retard (date limite : 31 décembre 2025) du dépôt du dossier a été justifié par le président de l'association au motif d'un changement de conseil d'administration.

Après débats :

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la proposition de subventions de 300,00 € pour l'association Badminton Club du Pays de Guer,
De prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal 2026,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabrice RUAUD, Adjoint au Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 18 votes 0 pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la proposition de subventions de 300,00 € pour l'association Badminton Club du Pays de Guer,
Prévoit les crédits nécessaires au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal 2025,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Urbanisme – Travaux

Délibération DEL202600310-15 – SIGNATURE ENTRE LA COMMUNE ET LE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE POUR LA CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN D'OUVRAGES D'ART DE RETABLISSEMENT DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il nous est proposé par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest du ministère de la transition écologique et solidaire pour la gestion et d'entretien d'ouvrages d'art de rétablissement de voies communales de signer une convention pour l'entretien et la gestion du seul ouvrage d'art (Pont de la voie communale n°2) de la commune qui passe au-dessus de la N24.

Vu la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L.2123-9 à L.2123-12, R. 2123-18 et R.2123-19 ;

Considérant que l'ouvrage existant, propriété de la commune d'Augan (Morbihan), dont la voie portée (Voie communale n°2) a été construite dans le but de rétablir les voies de communication lors de travaux d'aménagement ou de modernisation de la route nationale RN 24, gérée par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest ;

Considérant le principe de référence appliqué aux ouvrages existants conformément à l'article L.2123-9 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que le potentiel fiscal de la commune de Augan, connu à la date de la présente convention est de 0,921 M€ (année 2021) ;

Il est fait présentation de la convention annexée à cette délibération.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver les termes de la convention pour l'entretien et la gestion du seul ouvrage d'art de rétablissement de voies communales annexée à cette délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 18 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve es termes de la convention pour l'entretien et la gestion du seul ouvrage d'art de rétablissement de voies communales annexée à cette délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Délégations exercées par le maire

Décisions de non-préemption sur déclaration d'intention d'aliéner :

Le 23 février 2026 sur les parcelles YH n°120 au n°10, rue des Cerisiers.

Devis signés :

Signature d'un devis le 06/02/2026 auprès de OBC de 6000,00 € TTC pour du point à temps automatique sur la voirie.

Signature d'un devis le 11/02/2026 auprès de APAVE de 312,00 € TTC pour contrôle installations thermiques fluides des bâtiments.

Signature d'un devis le 13/02/2026 auprès de AMN'SPORTIF F-L de 140,00 € TTC pour la journée sportive des écoles.

Signature d'un devis le 19/02/2026 auprès de ARTCOLOR de 348,00 € TTC pour flocage véhicule du service technique.

Signature d'un devis le 19/02/2026 auprès de HMI de 615,31 € TTC pour dépannage et fourniture lave vaisselle salle multifonctions.

Signature d'un devis le 24/02/2026 auprès de JARDIMAN de 3133,43 € TTC pour entretien annuel tondeuse frontale Grillo FD1309..

Signature d'un devis le 03/03/2026 auprès de SEDI de 326,12 € TTC pour reliure du registre unique des naissances, mariages et décès.

Signature d'un devis le 05/03/2026 auprès de AF MAINTENANCE de 713,17 € TTC pour changement du radar de la porte automatique de la mairie.

Signature d'un devis le 06/03/2026 auprès de ZEBRATEX de 619,20 € TTC pour la signalétique intérieure de la Maison Médicale.

Signature d'un devis le 06/03/2026 auprès de ZEBRATEX de 1116,96 € TTC pour la signalétique extérieure de la Maison Médicale.

Signature d'un devis le 06/03/2026 auprès de WEST PLOMBERIE de 1242,19 € TTC pour le bloc sanitaire de l'étang des Rosaies.

Signature d'un devis le 09/03/2026 auprès de SYLVESTRE DANIELLE de 190,00 € TTC pour abonnement annuel conseils funéraires.

Signature d'un devis le 09/03/2026 auprès de INOVALYS de 1088,47 € TTC pour contrat annuel suivi hygiène de l'Augantine.

Signature d'un devis le 10/03/2026 auprès de FRANCE SECURITE de 1166,90 € TTC pour les EPI des agents du service technique.

Signature d'un devis le 10/03/2026 auprès de BROCELIANDE NETTOYAGE de 210,00 € TTC pour nettoyage après travaux Maison Médicale.

4) Dossiers des commissions municipales – Comités - Informations :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Réunion de l'Accompagnement Solidaire Auganais pour le planning du prochain trimestre.

Commission des finances :

Proposition du vote du budget 2026 le 22 avril 2026.

Commission urbanisme et travaux :

Reçu une proposition d'achat pour la parcelle YH0095 de 414 m² au prix de vente de 12 420 € net vendeur (+ 2 100 € frais de négo). Valider la vente : avis favorable par la commission municipale.

Chantier de l'extension des vestiaires : la maçonnerie a démarré : Fondation en cours.

Maison médicale : les travaux avancent bien : peinture, revêtements de sols en cours – pose du mobilier à venir.

Commission Espaces verts – Environnement – Voirie

Point du chantier de l'assainissement du Hameau sous le Bois.

Point sur la reprise e la route de la Créchaie.

Point sur le château d'eau.

Point sur l'affouage.

Questions diverses :

Augantine : A propos du projet de coopération avec la cantine de Caro, à ce stade, Il n'y pas encore de convention de signée avec la mairie de Caro. Un travail a été réalisé entre les deux municipalités pour définir les modalités de collaboration (organisation et finances...). L'objectif étant que la municipalité d'Augan fournisse des repas pour la cantine scolaire de Caro à partir de septembre 2026. La convention sera proposée à la signature des nouveaux conseils municipaux en place après le 15 mars.

Association Foncière de Remembrement

Prochaine assemblée générale : lundi 30 mars 2026.

Dates :

Jusqu'au 22 mai 2026 - Médiathèque : Exposition "Namaste – Namaskar"

Le dimanche 15 mars 2026 08h00-18h00 - 1er tour des élections municipales : Prévoir les assesseurs et scrutateurs

Le samedi 16 mai 2026 : Traversée de la REDADEG 2026 (Course de relais solidaire)

Le dimanche 05 juillet 2026 : En matinée - Traversée d'Augan de la course La Cœur de Bretagne (Cyclisme)

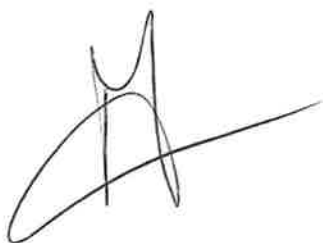
Le dimanche 05 juillet 2026 : l'après-midi - Traversée d'Augan de la 5ème Balade moto contre l'endométriose

Prochain conseil municipal : le vendredi 20 mars 2026 – 19h30.

La séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026 est clôturée par Monsieur le Maire à 22h15.

Fait à Augan, le 10 mars 2026,

La secrétaire de séance,
Céline MOHAER



Le Maire
Guénaél LAUNAY

